

Communiqué

AINSWORTH LUMBER CO. LTD. ENTREPREND UNE OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT ET UNE SOLLICITATION DE CONSENTEMENTS POUR SES BILLETS GARANTIS DE PREMIER RANG À 7,5 % ÉCHÉANT EN 2017

Toronto, ON et Vancouver, C.-B. (le 1^{er} avril 2015) – Norbord Inc. (« Norbord ») (TSX: NBD) et Ainsworth Lumber Co. Ltd. (« Ainsworth »), sa filiale entièrement détenue, ont annoncé aujourd'hui qu'Ainsworth avait entrepris une offre publique d'achat au comptant (l'« offre publique d'achat ») pour tous les billets garantis de premier rang à 7,5 % échéant en 2017 en circulation d'Ainsworth (les « billets ») (numéros CUSIP 008914AE3, C01023AH0 et 008914AF0). Dans le cadre de cette offre publique d'achat, Ainsworth sollicite également des consentements de la part des porteurs de billets en vue de modifier l'acte de fiducie en vertu duquel les billets ont été émis. Tous les détails sur les conditions de l'offre publique d'achat et de la sollicitation de consentements sont indiqués dans le document d'offre d'achat et de sollicitation de consentements d'Ainsworth (l'« offre d'achat ») et la lettre de transmission et de consentement connexe (la « lettre de transmission »), toutes deux datées du 1^{er} avril 2015.

Selon les modalités de l'offre publique d'achat, la contrepartie totale pour chaque tranche de 1 000 \$ de montant en principal des billets valablement déposés et non retirés à l'échéance pour le dépôt anticipé ou avant cette date (définie ci-dessous) et acceptés pour l'achat sera de 1 042,50 \$ (la « contrepartie totale »). La contrepartie totale pour les billets comprend un paiement pour dépôt anticipé de 30,00 \$ par tranche de 1 000 \$ de montant en principal des billets, et n'est payable qu'aux porteurs qui déposent leurs billets et fournissent leurs consentements au plus tard à 17 h, heure de New York, le 15 avril 2015 (l'« échéance pour le dépôt anticipé »). Le paiement de la contrepartie totale pour tous les billets déposés et non retirés valablement à l'échéance pour le dépôt anticipé ou avant cette date et acceptés pour l'achat doit être fait promptement après l'échéance pour le dépôt anticipé. Les porteurs de billets qui déposent valablement leurs billets après l'échéance pour le dépôt anticipé et avant l'échéance de l'offre publique d'achat recevront la contrepartie totale moins le paiement pour dépôt anticipé, ou 1 012,50 \$ par tranche de 1 000 \$ de montant en principal des billets (la « contrepartie pour l'offre publique d'achat »). Le paiement de la contrepartie pour l'offre publique d'achat pour tous les billets déposés après l'échéance pour le dépôt anticipé et avant l'échéance de l'offre publique d'achat sera fait promptement après l'heure de l'échéance (définie ci-dessous). Ainsworth paiera aussi l'intérêt cumulé et impayé à compter de la dernière date de paiement des intérêts et jusqu'à la date de paiement applicable, mais sans inclure cette dernière.

L'offre publique d'achat expirera à minuit, heure de New York, à la fin de la journée le 29 avril 2015, à moins qu'elle ne soit prolongée ou résiliée plus tôt par Ainsworth (l'« heure d'échéance »).

L'obligation d'Ainsworth d'exécuter l'offre publique d'achat est subordonnée au fait que certaines conditions soient remplies ou abandonnées, notamment (i) l'encours d'une dette par Norbord, la société mère d'Ainsworth, selon des modalités satisfaisantes pour Norbord et entraînant une dette d'un montant total en principal d'au moins 315,0 millions de dollars, et (ii) l'exécution et la livraison par Ainsworth et le fiduciaire pour les billets d'un acte de fiducie supplémentaire donnant effet aux modifications proposées à l'acte en vertu duquel les billets ont été émis, ce qui aura pour conséquence, entre autres, d'éliminer la quasi-totalité des clauses restrictives, d'éliminer ou de modifier certains des cas de défaut compris dans l'acte, de réduire la période de préavis minimale pour racheter les billets de 30 jours à 3

jours ouvrables, et de constituer la libération des privilèges au profit des porteurs sur les actifs qui garantissent les billets.

Ainsworth a retenu les services de RBC Capital Markets, LLC à titre de courtier et d'agent de sollicitation (le « chef de file ») pour l'offre publique d'achat et la sollicitation de consentements. Ainsworth a retenu les services de Global Bondholder Services Corporation comme agent d'information et agent de l'offre (l'« agent d'information ») pour l'offre publique d'achat et la sollicitation de consentements. Les personnes qui ont des questions à propos de l'offre publique d'achat et de la sollicitation de consentements doivent communiquer avec RBC Capital Markets, LLC au 1 877 381-2099 (sans frais) ou au 212-618-7822 (appel à frais virés). Les demandes de documents peuvent être transmises à Global Bondholder Services Corporation par téléphone au 1 866 807-2200 (sans frais) ou au 212 430-3774, ou par écrit à 65 Broadway, Suite 404, New York, New York 10006. L'offre d'achat et la lettre de transmission contiennent également certaines considérations relatives à l'impôt fédéral américain sur le revenu et à l'impôt fédéral canadien sur le revenu. Les porteurs devraient demander à un conseiller fiscal indépendant des conseils fondés sur leurs propres circonstances.

Nul parmi Ainsworth, le courtier, l'agent d'information, le fiduciaire pour les billets ou leurs sociétés affiliées respectives ne fait quelque recommandation que ce soit indiquant aux porteurs de billets s'ils devraient déposer leurs billets en réponse à l'offre publique d'achat et fournir des consentements en réponse à la sollicitation de consentements, et nul n'a été autorisé à faire de telles recommandations. Chaque porteur doit décider par lui-même s'il déposera des billets et fournira son consentement et, le cas échéant, le montant en principal de billets à déposer et les consentements à fournir.

Le présent communiqué est diffusé à des fins d'information seulement et ne constitue pas une offre d'achat, une sollicitation d'offre pour la vente de billets ou de tout autre titre ou une sollicitation de consentements relativement aux billets. L'offre publique d'achat et la sollicitation de consentements sont faites exclusivement par l'intermédiaire de l'offre publique d'achat et de la lettre de transmission. Dans tout territoire où les lois exigent que l'offre publique d'achat et la sollicitation de consentements soient faites par un courtier ou un négociant autorisé, elles seront considérées comme étant faites au nom d'Ainsworth par RBC Capital Markets, LLC ou par un ou plusieurs courtiers ou négociants en vertu des lois d'un tel territoire. L'offre publique d'achat et la sollicitation de consentements ne sont pas faites directement ou indirectement par quelque résident ou personne se trouvant dans quelque territoire où le fait de les faire ou de les accepter ne serait pas conforme aux lois sur les valeurs mobilières ou sur l'émission des valeurs mobilières ou à d'autres lois d'un tel territoire.

Norbord

Norbord Inc. est un important producteur international de panneaux dérivés du bois et le principal producteur mondial de panneaux de grandes particules orientées (panneaux « OSB »). En plus des panneaux OSB, Norbord fabrique des panneaux de particules, des panneaux de fibres de densité moyenne (MDF) et des produits connexes à valeur ajoutée. Norbord possède des actifs d'environ 1,8 milliard de dollars américains et emploie quelque 2 600 personnes dans 17 usines aux États-Unis, au Canada et en Europe. Les actions de Norbord, société ouverte, sont inscrites à la Bourse de Toronto sous le symbole NBD.

Énoncés prospectifs

Le présent communiqué comprend des énoncés prospectifs au sens des lois applicables, y compris des énoncés à l'égard de l'offre publique d'achat, ainsi que d'autres énoncés qui expriment les attentes ou les estimations de la direction quant à la performance future. Ces énoncés prospectifs se reconnaissent souvent, mais pas toujours, à l'emploi de termes comme « avoir l'intention de », « proposé », « attendu », « fera », ou à leur forme négative, ainsi

qu'à d'autres expressions qui constituent des prévisions, qui laissent entendre que des événements ou des tendances pourraient survenir et qui ne concernent pas des sujets de nature historique. Les énoncés prospectifs comportent des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats, le rendement ou les réalisations réels de Norbord diffèrent considérablement de ceux avancés ou suggérés dans les énoncés.

Bien que Norbord soit d'avis que ces énoncés prospectifs sont fondés sur des bases raisonnables, les lecteurs devraient faire preuve de prudence et ne pas accorder une confiance indue à de tels renseignements prospectifs. En raison de leur nature, les renseignements prospectifs comportent de nombreuses hypothèses, des risques inhérents et des incertitudes, généraux ou particuliers, qui contribuent à la possibilité que les prédictions, prévisions et autres énoncés prospectifs ne se réalisent pas. Les facteurs importants qui pourraient entraîner un écart considérable entre les résultats réels et ceux exprimés, explicitement ou implicitement, par ces énoncés prospectifs incluent, mais sans s'y limiter : la conjoncture économique en général; les risques inhérents à la concentration des produits; l'incidence de la concurrence et des pressions en matière d'établissement des prix; les risques inhérents au fait de dépendre des clients; les incidences des variations de prix et de la disponibilité des intrants manufacturiers; les risques inhérents à une industrie à prédominance de capital; et les autres risques et facteurs décrits périodiquement dans les documents déposés auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Sauf si la loi l'exige, Norbord ne prend pas la responsabilité de réviser quelque énoncé prospectif que ce soit, à la suite de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou pour toute autre raison, ni de mettre à jour ou de réviser publiquement la liste des facteurs donnée ci-dessus ayant une incidence sur ces renseignements. Veuillez consulter la « Mise en garde concernant les énoncés prospectifs » de la notice annuelle datée du 27 janvier 2015 ainsi que la rubrique intitulée « Énoncés prospectifs » du rapport de gestion 2014 daté du 27 janvier 2015.

Renseignements :**Investisseurs de Norbord :**

Heather Colpitts
Gestionnaire, Affaires de la Société
Tél. : 416 365-0705
info@norbord.com

Investisseurs d'Ainsworth :

Rob Feustel
Trésorier
Tél. : 604-661-3235
info@ainsworth.ca